



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. **Débitrice: Cardream Sàrl**, c/o Hilty Simon, Les Savounettes F43, 1899 Torgon
2. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés à l'Office des Faillites dès le 29 avril 2016 :
 1. l'inventaire
 2. l'état de collocation
 3. la décision de l'administration de la faillite :
 - a) de ne pas introduire action en justice contre les personnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs, art. 827 et ss CO.
 - b) de renoncer à contester les biens revendiqués.Un délai de dix jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
 1. porter plainte contre les opérations d'inventaire.Un délai de vingt jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
 2. intenter action contre l'état de collocation, sinon il sera accepté (art. 250 LP);
 3. demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'article 260 LP, au cas où l'ensemble des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la faillite concernant :
 - a) d'éventuelles actions en responsabilité contre les personnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs, art. 827 CO;
 - b) les revendications non contestées par l'administration de la faillite.Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des Faillites de Monthey.

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, Préposé
1870 Monthey

02801875

